



DELIBERATION N°1 BUREAU DU CASDIS SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Numéro enregistrement Préfecture : DB20241126-1

CREATIONS DE POSTES

Sur convocation du 7 novembre 2024, les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis mardi 26 novembre 2024 à 14h, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

Etaient Présents :

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI (visioconférence), Monsieur Fausto ARAQUE (visioconférence), Madame Anne LAPORTERIE (visioconférence)

Assistaient également :

Colonel Patrick MAGRY, Monsieur Denis CHOPIN, Madame Christine MACHADO ALVES, Colonel hors-classe Jean-François GALTIE

Etait excusés :

Madame Véronique CHASSAIN Monsieur Christian PONS

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° DC-20210713-5 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du bureau du CASDIS

Vu la délibération n° DC-20240925-1 du 25 septembre 2024 relative aux délégations accordées au bureau par le CASDIS

Considérant que la création ou la suppression des emplois relevait jusqu'ici, au sein du SDIS46, du CASDIS ; à ce titre, le CASDIS, par délibération n°14A du 14/10/2022 a délibéré pour définir l'organigramme et la cartographie des emplois du SDIS46.

Par délibération n°DC20240925-1 du CASDIS du 25/9/2024, le CASDIS a ajouté aux délégations données au bureau du CASDIS, la compétence de créer et de supprimer les emplois permanents au sein du SDIS46 dans les limites de la cartographie des emplois permanents arrêtées par le CASDIS et dans le respect des lignes directrices de gestion et sur proposition du Directeur Départemental. Ces nominations ne peuvent intervenir qu'après création des postes correspondants par le bureau du CASDIS.

CREATIONS DE POSTES :**FILIERE SAPEURS-POMPIERS**

- **Création d'un poste de lieutenant de 1^oclasse, d'un poste lieutenant hors classe et d'un poste de capitaine**

Dans le cadre d'une procédure de recrutement en cours pour remplacer un agent qui part à la retraite, il est proposé **la d'un poste de lieutenant de 1^oclasse, d'un poste lieutenant hors classe et d'un poste de capitaine**, à temps complet, au titre de l'année 2025.

Une fois le recrutement finalisé, les postes non-utilisés seront supprimés.

Par conséquent, le bureau du CASDIS, après en avoir délibéré, approuve la modification du tableau des effectifs, au titre de l'année 2025, comme suit :

Créations de postes					
Au titre de l'année 2025					
Filière	Grade	Affectation	Temps complet ou on complet (C/NC)	Nbre postes	Date effet
Sapeur-Pompier	Lieutenant 1 ^o C	GACR	C	1	01/04/2025
	Lieutenant hors classe	GACR	C	1	01/04/2025
	Capitaine	GACR	C	1	01/04/2025

Détail du vote :

Présents : 03

Votants : 03

Pour : 03

Contre : 00

Abstention : 00

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Cahors, le 26 novembre 2024

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
d'Incendie et de Secours du Lot**


Monsieur Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.